

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

**ROSENWILLER**

67560

Tél.: 03 88 50 41 66

Fax : 09 70 06 87 93

Rosenwiller, le 30 juin 2016

## CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

E-mail : [mairie.rosenwiller@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosenwiller@wanadoo.fr)



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en  
Mairie de Rosenwiller

*Le mercredi 6 juillet 2016 à 20h00*

et vous prie de bien vouloir y assister.

### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 3 juin 2016
2. Don du Comité des Fêtes suite à l'achat de 60 sets de brasserie
3. Recrutement pour accroissement temporaire d'activité dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)
4. DBM : Ouverture de crédits pour la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
5. Validation de l'APD (Avant-Projet Définitif) du projet de réhabilitation de la Salle communale
6. Informations
7. Divers

Le Maire  
Philippe WANTZ

A large, stylized handwritten signature in black ink.



Département  
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement  
MOLSHEIM

Compte-rendu  
du Conseil Municipal

## Séance du 6 juillet 2016

Nombre de Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 10

**Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire**

**Membres présents** : BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain, EINHART Roland, GRAFF Claude, HEINRICH Monique, HUCK Claudine, Adjoint, HUBER Agnès, FISCHER-STEGER Anne, WISSER Sébastien, Adjoint

**Membres absents** : BECHTOLD Kévin, DUFFNER Laurent, HUCK Fernande (procuration donnée à HUBER Agnès), HUCK Jean-Georges, Adjoint (procuration donnée à HUCK Claudine), MEYER Eric

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUBER Agnès, le quorum étant atteint; Monsieur le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion et propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Don des propriétaires au 1 rue de l'école et 2 rue de Molsheim.

Les conseillers valident l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Ouverture de la séance : 20h05

### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUIN 2016**

Monsieur le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 29 avril pour approbation. Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications.

11 VOIX POUR  
4 ABSTENTION

### **2. DON DES PROPRIETAIRES 1 RUE DE L'ECOLE ET 2 RUE DE MOLSHEIM**

Le Maire informe que les propriétaires des maisons au 1 rue de l'école et 2 rue de Molsheim ont informé la commune qu'un cas de mэрule avait été détecté dans la cave de leurs maisons. La mэрule est un champignon, généralement rare en Alsace, qui se nourrit de bois et prolifère très vite dans les milieux humides, sombres à température douce, ce qui est généralement le cas des caves en bois, fermées et non aérées.

Les propriétaires des maisons contaminées ont sollicité le Maire pour l'évacuation des bois infestés. En effet, l'expert, en charge de l'expertise des maisons infestées a préconisé le brûlage des éléments contaminés afin d'éviter la propagation du champignon.

Le Maire a autorisé ce brûlage et a mis l'ouvrier communal à disposition des demandeurs pour le transport des remorques.

Le Maire précise que tout habitant qui détecte un cas de mэрule chez lui, a obligation de le signaler en Mairie. De son côté, le Maire en a informé la Direction Départementale des Territoires.

**Point 2 : DON A LA COMMUNE**  
**-des propriétaires 1 rue de l'École et 2 rue de Molsheim -**

VU la présence de mэрule détectée au 1 rue de l'école et les risques d'infestation du voisinage, notamment de la maison mitoyenne au 2 rue de Molsheim déjà touchée

VU que la loi ALLUR préconise le brûlage des éléments contaminés

CONSIDERANT que les propriétaires des maisons infestées ont souhaité faire un don de 200 € à la commune pour la mise à disposition de l'ouvrier communal lors du transport à l'incinération du bois infestés

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTE** le don de Madame MEYER Georgette et M. et Mme Alain PELASCINI d'un montant de 200 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

### **3. DON DU COMITE DES FETES**

Le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 17 mars 2016, acheté un ensemble de 60 sets de brasseries, sur la demande du Comité des Fêtes, afin d'éviter aux associations du village de louer ce matériel lors des manifestations locales. Par cette transaction le Comité des Fêtes économise la TVA, soit 1338,58 €, que la commune récupérera en partie par le biais du FCTVA.

Point 3 :

ACHAT 60 SETS DE BRASSERIE

- Participation financière du Comité des Fêtes -

VU la délibération du 17 mars 2016 actant l'achat de 60 sets de brasserie pour une mise à disposition aux associations du village

VU l'engagement des membres du comité des fêtes pris lors de la dernière Assemblée Générale en date du 11 novembre 2015. Le montant de 9.401,80 € HT correspondant à l'achat des sets de brasseries fera l'objet d'un don de la part du comité des fêtes à la commune.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTÉ** la participation financière du Comité des Fêtes se montant à 9 401,80€

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

**4. RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE  
D'ACTIVITE DANS LE CADRE DES NOUVELLES  
ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)**

Le Maire explique qu'il y a lieu de délibérer avant chaque nouvelle année scolaire.

Les intervenants sont difficiles à recruter car il s'agit uniquement d'une heure par semaine placée en milieu d'après-midi (15h15 à 16h15). Afin de les motiver et pour conserver une équité avec le personnel enseignant qui est payé selon le barème « enseignants », les intervenants toucheront environ 70 € net/mois complet travaillé (4 séances).

**Point 4 : RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE D'ACTIVITE DANS LE CADRE DES  
NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**CONSIDERANT** la nécessité de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir les Nouvelles Activités Périscolaires

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2015/2016, soit une période allant du 01/09/2016 au 08/07/2017 inclus.
  - Ces agents assureront des fonctions d'intervenant dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires pour une durée hebdomadaire de service d'une heure par semaine hors congés scolaires
  - La rémunération horaire des agents est fixée à 21,86 € brut.
- DECIDE d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents au budget de la collectivité.

## 5. DBM : OUVERTURE DES CREDITS POUR LA REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Le Maire explique qu'il s'agit d'une nouvelle taxe pour la commune. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Les critères d'éligibilité à cette taxe sont nombreux et articulés autour du potentiel financier. Si le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant la commune est éligible. Notre commune est l'une des communes du canton les moins sollicitée compte tenu de la pression fiscale déjà exercée sur les ménages.

Le Maire présente un tableau de répartition entre les communes du canton. Notre commune devra payer 3 627 €. La CCCR devra s'acquitter d'environ 60 000 €, soit une somme d'environ 200 000 € pour les communes et l'intercommunalité.

### Point 5 : OUVERTURE DE CREDITS BUDGET COMMUNE

**VU** la note d'information INTB161430N du 27 mai 2016 relative à la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre l'EPCI et ses communes membres pour l'exercice 2016

**VU** l'insuffisance de crédits au chapitre 014 du budget « Commune »

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE l'ouverture de crédits au budget en **dépenses** comme suit :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
014	73925	FPIC	+ 3 627 €

➤ DECIDE de modifier les crédits au budget en **recettes** comme suit :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 1 000 €
65	6553	Service d'incendie	- 2 627 €

## 6. VALIDATION DE L'APD (Avant Projet Définitif) du projet de réhabilitation de la salle communale.

20h25 : arrivée de Roland EINHART

La Maire présente les plans du projet de réhabilitation de la salle communale qui ont été réalisés par Mélanie STEGER (MSteger Architecte) et ses associés en collaboration avec la commune. Le Maire rappelle que compte tenu des contraintes, tant réglementaires que spatiales, le projet n'est pas simple. Toutes les solutions de disposition ont cependant été envisagées afin de récupérer un maximum de volume tout en respectant les normes d'accessibilité et de sécurité obligatoires.

Les grandes transformations concernent :

- le hall d'entrée et d'accueil, qui sera ouvert et récupérera l'espace de la salle du club vidéo
- les blocs sanitaires conformes aux normes ADAP
- l'escalier qui changera de sens pour récupérer de l'espace pour y installer un ascenseur
- le plafond de la grande salle sera rehaussé et doté d'un nouveau système de chauffage/ventilation
- les sols, fenêtres, portes seront changés
- travaux d'isolation, de peinture, de sanitaire, d'électricité, de chauffage au gaz... afin d'atteindre les normes BBC.

La salle du périscolaire reste inchangée. Seuls les radiateurs seront remplacés.

La capacité de la salle sera légèrement réduite compte tenu de l'Espace de Sécurité obligatoire (EAS).

Le Maire rappelle que la rénovation totale de ce bâtiment multifonctions permettra de répondre à la majorité des manifestations communales et associatives.

Le Maire présente le plan de financement des travaux avec le montant des différentes subventions attendues.

Un total HT de 434 500 € de travaux au stade de l'APD, répartis en trois grandes familles :

1) Mise en conformité aux normes d'accessibilité	130 800 €
2) Amélioration thermique	174 200 €
3) Autres travaux indispensables	129 500 €

Ces travaux seront subventionnés par l'Etat, le Pays Bruche Mossig Piémont et la Région. Si l'ensemble de ces partenaires répondent positivement aux demandes, il devrait rester moins de 200 000 € à la charge de la commune.

Le budget et les aides sollicitées seront présentés dans le prochain bulletin municipal.

La grande salle sera indisponible le temps des travaux, qui s'étaleront sur 1 an environ. Le Maire a trouvé un accord avec le Maire de Rosheim pour la mise à disposition gratuite de la Halle au Marché de Rosheim au Bratschtaltheater pour plusieurs représentations. Cette mise à disposition, sera à titre exceptionnel, gratuite, compte tenu des bonnes relations entre les 2 communes et la volonté de maintenir l'activité théâtrale dialectale.

## **Point 6: VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DU PROJET DE REHABILITATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif (APD) réalisé par le Cabinet d'architecture mSteger

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l' Avant-Projet Définitif pour la réhabilitation de la salle communale pour un montant HT de 434 500 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

## **7. INFORMATIONS**

### • *Compte-rendu du Conseil d'Ecole (10/06) présenté par Claudine HUCK*

Claudine HUCK commence par dire que la Fête de l'Ecole (26 juin) a été une belle journée récréative. Elle présente ensuite les points à l'ordre du jour :

- fonctionnement et rôle des parents d'élèves
  - bilan financier de l'année
  - reprise de l'activité judo
  - obtention du permis piéton par les élèves du cycle 3
  - entrée au collège : 4 élèves
  - sorties : culturelles, sportives, sortie de fin d'année au Parc Sainte Croix
  - climat scolaire difficile
  - sécurité à l'école
  - effectif pour 2016/2017 : 54 élèves (le seuil de fermeture est passé de 48 à 51 élèves)
  - le goûter matinal sera interdit dès la rentrée
  - nouveaux programmes
  - sorties prévues : Nettoyons la nature, opéra, Le Vaisseau, piscine, classe verte
- ### • *Bilan NAP*
- 36 élèves ont été regroupés par classe d'âge sur 3 ateliers parallèles en 2015/2016
  - fréquentation régulière des enfants
  - présentation des diverses activités et réalisations lors de la Kermesse de l'école
  - fort taux de satisfaction chez les enfants (100% pour les jeux de société)
  - forte fatigue constatée chez les enfants depuis la réforme des rythmes scolaire (surtout chez les maternelles)
  - 2 enfants ont été exclus temporairement en raison de leur comportement
    - l'organisation des NAP reste très précaire
    - difficulté de recruter des intervenants motivés, compétents, responsables et assidus pour une heure hebdomadaire.
    - difficulté de trouver des locaux adaptés
    - la mise en place et le suivi du dispositif demandent beaucoup de temps

• **Organisation NAP 2016/2017.**

Structure retenue :

- pas d'ateliers NAP pour les maternelles
- pour les élèves en élémentaire : possibilité d'intégrer 2 ateliers par soir
- participation : 80€/enfant scolarisé à l'école et 60€ pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- démarrage des activités : le 12 septembre

Inscriptions :

Le nombre d'inscrits est inférieur aux attentes. Aucune remarque explicative de parents n'a été notée sur le formulaire d'inscription ou signalée à la Mairie.

• **Compte-rendu Comité de Gestion Maison de l'Enfance (28/06) présenté par Claudine HUCK**

- Comme tous les ans, Claudine HUCK fait part aux conseillers de l'énorme taux de satisfaction de la part des parents.
- Le taux de remplissage de la crèche dépasse les 80%
- Un bel aménagement de jeu a été installé à l'arrière du bâtiment
- Il y a toujours plus de demandes que de places. Les places sont attribuées selon un certain nombre de critères, notamment la fréquentation régulière de l'enfant.
- Initiatives de micro-crèches privées, qui ouvrent dans le canton (Bischoffsheim, Griesheim)

• **Compte-rendu réunion « Commune Nature » (29/06) présenté par le Maire**

Pendant environ 2 heures, le Maire, Jean-Georges HUCK et Gérard KAPPLER ont répondu à un questionnaire d'évaluation mené par un auditeur de la Région visant à diriger nos pratiques communales vers une démarche zéropesticides pour atteindre un classement 1, 2 ou 3 libellules.

• **Compte-rendu réunions POS/PLU**

1) réunion avec les agriculteurs : 24 juin

6 exploitants agricoles et 3 viticulteurs de la communes étaient présents aux côtés d'une personne de la Chambre d'Agriculture, et des Cabinets OTE et ANDRES.

Aucun projet de construction de bâtiment agricole ou d'extension de ceux-ci n'a été présenté. Les agriculteurs ont défini des zones qu'ils souhaiteraient voir intégrées dans la zone Agricole constructible (Ac). Le Maire souhaiterait que les zones Ac se situent en continuité avec les zones urbaines existantes et, en fonction des projets connus, que des zones Ac complémentaires puissent être créées à distance des espaces actuellement bâtis. La demande des agriculteurs étant de maintenir les zones actuellement constructibles pour des installations agricoles comme définies au POS.

2) réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) : 28 juin

Les PPA sont les personnes susceptibles de donner un avis lors d'un projet de construction. Etaient représentés : La Direction Départementale des Territoires, La chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental, le Syndicat Mixte du Piémont des Vosges. Après une présentation de quelques éléments de diagnostic et des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les PPA se sont exprimées

→ Les compte-rendus peuvent être transmis sur demande.



• *Avancements travaux :*

- mise en enrobé: Le Maire rappelle que les riverains de la rue des Pins n'ont pas souhaité la remise en état de la route ; de ce fait, seule la route de Gresswiller sera refaite par la société EUROVIA au mois de septembre. Le Maire de Gresswiller est d'accord pour la réfection de la partie située sur le ban de Gresswiller (environ 45m).  
Roland EINHART propose de faire effectuer un bicouche gravillonné sur une portion de la route de Gresswiller entre l'ancienne décharge jusqu'au dos d'âne. Cette action permettrait d'entretenir la bande de roulement qui commence à « lézarder » et est de ce fait sensible au gel. Le revêtement bicouche consiste à la projection d'un enduit en goudron et la mise en place d'un gravillonnage. Un chiffrage sera établi et les travaux effectués en fonction des conditions économiques de l'offre.
- rénovation de l'éclairage public: L'entreprise SOBECA a donné un délai de 8 à 10 semaines pour la commande des lampadaires. Les travaux de rénovation de l'éclairage public rue Principale, puis rue des Romains et rue des Berberis, devraient se faire en octobre. Le Maire annonce qu'une subvention de 250 €/lampadaire pourrait nous être accordée par le Pays Bruche Mossig Piémont
- aire de jeux: Le terrain de jeu (mobilier, sol souple, enrobé) sera rénové par la CCCR. Une clôture avec un portillon sera mise en place afin d'éviter l'accès aux chiens. L'ancienne maisonnette sera reprise par l'école. L'aire de de jeux ne sera pas accessible pendant toute la durée des travaux, c'est-à-dire tout le mois d'août, jusqu'en septembre.
- église: la nouvelle porte a été commandée. Elle sera plus large afin de se conformer aux normes d'accessibilité. Les grilles de ventilation au sol seront remplacés par d'autres avec des ouvertures plus petites afin d'éviter un danger pour les personnes avec des cannes et les personnes à talons.

## 8. DIVERS

- NOEL: 6 guirlandes de Noël (jaunes et blanches) ont été choisies et vont être commandées auprès de la société DECOLUM également fournisseur de la commune de Bischoffsheim. Sur la première guirlande on pourra voir l'inscription : « Glecklich i Wihnàchte »
- SECURITE: dans un souci de sécurité et pour freiner la vitesse à l'entrée du village, les limites d'entrée d'agglomération vont être avancées au niveau de la parcelle localisée au 3 rue de Rosheim. Un panneau 50 sera mis en place pour rappeler la limitation de vitesse aux automobilistes. La commune va également investir dans l'achat d'un radar fixe, qui sera installé dans le village.
- BERCE DU CAUCASE: la Berce du Caucase est une plante invasive qui se prolifère et qui contient des substances toxiques provoquant des brûlures (jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré) de la peau avec l'exposition au soleil. Ces plantes très hautes et volumineuses étaient visibles à l'ancienne décharge. On suppose qu'elles sont issues des terres de remblai lors des travaux de végétalisation. Le Maire, Jean-Georges HUCK et Gérard KAPPLER les ont arrachées puis brûlées en prenant soins de bien se couvrir la peau et le visage. Ces plantes envahissantes ont été brûlées en même temps que le bois infesté par la mérule.

- *Urbanisme*

-PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 067 410 16 R0004 FEHLAUER Cédric	Construction d'une maison d'habitation	En cours
-------------------------------------	--	----------

- *Divers :*

- ✓ *Prochaines réunions :*

- 8 septembre 18h : POS/PLU OTE : réunion de travail

- ✓ *Prochaines dates*

- 13 juillet : bal organisé par le Club des Jeunes
- 15 ou 16 septembre : conseil municipal

Fin de la séance : 22h15